

VACANCE DE POSTE IDE NUIT
Unité d'hospitalisation temps plein de
psychiatrie adulte

Référence :

Service émetteur Direction des Soins

Nombre de pages : 3

Personnel concerné **IDE NUIT**

Mots clés vacance de poste – IDE NUIT

IDENTIFICATION DU POSTE – CONDITIONS D'EXERCICE

- Horaires des équipes intra-hospitalières : 21h-6h
- Unités d'hospitalisation : 6 unités de psychiatrie (lits) générale de 20 à 23 lits chacune – addictologie (26 à 30 lits) – gérontopsychiatrie (15 lits) – troubles autistiques (8 lits)
- Lieu d'exercice : sur le site du CH MONTPERRIN – Aix en Provence
- Relations hiérarchiques : Coordonnateur général des soins – Cadre supérieur de santé – Cadre de santé –
- Relations fonctionnelles : Chef de pôle – Médecin Responsable de l'unité
- Composition de l'équipe : Infirmiers, aides-soignants, éducateurs spécialisés,
- **Voies de recrutement : mutation (Fonction publique Hospitalière), détachement (autre Fonction publique), recrutement externe (2 CDD de 3 mois puis mise en stage ou possibilité de CDI)**
- **Adaptation au poste : possibilités de reprise d'ancienneté et d'aide à l'installation, nombreuses formations continues, simulation en santé, promotion hospitalière**

EXIGENCES PARTICULIERES

- Diplôme d'Etat d' Infirmier
- Connaître la Réglementation et législation relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge (loi du 27 septembre 2013)
- Connaissance de la sémiologie psychiatrique et de la psychopathologie
- Former à la gestion des manifestations d'anxiété et d'agressivité, prévention de la violence ou s'engager à suivre ces formations
- Former à la gestion de la situation d'urgence ou s'engager à suivre cette formation
- Connaissance des protocoles de l'établissement et des règles de bonne pratique.
- Connaissance de ses domaines d'intervention (référentiel de compétences)
- Présence régulière aux réunions cliniques et de service
- Participer à des transferts et des réintégrations sur son amplitude de travail selon les situations.
- Maîtrise des écrits professionnels

MISSIONS GENERALES

- Assurer l'accueil et les soins des patients nécessitant des soins psychiatriques libres ou sous contraintes sous forme d'une hospitalisation à temps complet dans le cadre d'une situation de crise ou de détresse.
- Travailler, en équipe pluridisciplinaire, à la prise en charge thérapeutique individualisée de patients souffrants de troubles psychiatriques aigus et /ou chroniques.
- Pratiquer les actes de soins en application d'une prescription médicale, suivant un protocole médical, ou relevant du rôle propre. Dans ce cadre, il peut réaliser des actes en collaboration avec l'aide-soignant(e).
- Assurer un travail de coordination avec l'équipe paramédicale de jour

CAPACITES

- Sens du service public, obligation de réserve
- Respect du secret professionnel, de la discrétion professionnelle
- Respect du port de la tenue professionnelle
- Sens du travail en équipe
- Recherche constante de l'acquisition de connaissance et d'amélioration de sa pratique
- Recherche constante du maintien d'une posture permettant la mise en œuvre des soins relationnels (travail du cadre thérapeutique et de la distance relationnelle)
- Sens critique, analyse des situations et capacité à remettre en question sa pratique soignante.
- Autoévaluation et exigence d'un travail de qualité
- Dynamisme, adaptation au changement et disponibilité,
- Maîtrise des logiciels informatiques utilisés dans l'établissement

1. Planification et gestion des soins dans le cadre de son rôle propre

Avant l'admission

Il s'assure que la chambre est prête selon les principes d'hygiène et de sécurité.

Il s'assure de la réception des documents nécessaires au séjour du patient (fiche de liaison, ordonnance, certificats, vestiaire,...)

A l'admission

Il accueille le patient et l'entourage de façon personnalisée dans un environnement dédié, bien traitant, avec empathie et respect.

L'accueil consiste à mettre en place les conditions permettant aux personnes d'exprimer et de déposer leur souffrance et à les accompagner dans la recherche d'apaisement de celle-ci tout au long de leur prise en charge. Lors de cet accueil :

- Il informe le patient :
 - des modalités de son hospitalisation.
 - de ses droits, notamment ceux relatifs à la personne de confiance,
 - des règles de vie dans l'institution, (règlement intérieur de l'USI)
 - des perspectives thérapeutiques (projet médical et de soins)

Le livret d'accueil, le règlement intérieur remis et commentés au patient sont des sources d'information à délivrer. Ce temps d'information du patient devra être tracé.

- Il réalise :
 - le recueil de données, la vérification de l'identité.
 - l'évaluation des besoins de soins,
 - l'évaluation des risques liés à son état clinique.
 - la détermination, la mise en place et la réalisation des actions de soins en application d'une prescription médicale ou relevant du rôle propre et en tenant compte des priorités,
 - l'ouverture du dossier de soins et la traçabilité des actions réalisées
 - la coordination et la transmission des informations à tous les professionnels internes ou externes intervenant auprès du patient
 - l'accueil et /ou la liaison avec les familles ou les proches.

Pendant le séjour :

- Il contribue à l'élaboration du projet thérapeutique du patient, à sa réalisation et à son évaluation.
- Il conduit des entretiens infirmiers.
- Par sa présence et ses actions l'IDE apporte aide et soutien psychologique et tout soutien attentif et sécurisant afin d'appréhender au mieux les besoins et les attentes des patients
- Il observe et surveille les évolutions du tableau clinique ; il met en œuvre des actions immédiates de soin adaptées aux situations suivantes :
 - auto agressivité
 - hétéro agressivité
 - manifestations addictives ou compulsives
 - anxiété angoisse
 - mise en danger de soi ou autrui
- En fonction du projet individualisé du patient, l'IDE met en œuvre des activités à visée socio thérapeutique individuelles ou de groupe en début de nuit
- Il met en place les actions de soin et de surveillance spécifiques au séjour en chambre d'isolement thérapeutique en se référant aux recommandations de la HAS :
 - Préparation de la chambre selon les règles d'hygiène et de sécurité
 - Organisation de la mise en CIT et des soins immédiats
 - Evaluation des facteurs de risques

- Mise en place de la fiche de surveillance.

- ❑ Il met en place toute action de soin permettant l'accompagnement au coucher et au sommeil.
- ❑ Il élabore, met en œuvre et évalue les protocoles infirmiers auxquels l'aide-soignant peut participer
- ❑ Il assure le suivi des protocoles établis par le CH (prévention des troubles métaboliques, prévention de la douleur, bilan d'entrée)
- ❑ Il est attentif au confort et à l'intégrité corporelle
- ❑ Il aide à l'observance du traitement
- ❑ Il régule les interrelations entre les patients en mettant en place des espaces de parole et d'échanges pour assurer un climat serein et propice aux soins
- ❑ Il est attentif au climat général de l'unité et à l'environnement du patient afin d'agir préventivement sur les situations/problèmes.

Préparation de la sortie

Après que les praticiens hospitaliers des unités concernées se soient entendus sur la date de sortie:

- ❑ En complémentarité de l'équipe de jour, il informe le patient et l'entourage de la sortie et des conditions d'organisation de sa sortie et de son suivi.
- ❑ Il remet au patient le questionnaire de satisfaction et l'accompagne si besoin dans le remplissage.
- ❑ Il assure la traçabilité de la sortie dans le dossier et la mise à jour des lits disponibles.

L'IDE par ses actions et son positionnement facilite le travail de partenariat, favorisant la réintégration et le maintien du patient dans son environnement. Il conforte dans ses actions, ses réflexions, le respect du patient, la prise en compte de l'entourage et la garantie des principes de bientraitance.

2. Planification et gestion des soins dans le cadre de son rôle sur prescription : application des prescriptions médicales :

- ❑ Il effectue les prélèvements en vue d'analyses biologiques
- ❑ Il prépare, administre les traitements médicamenteux selon les bonnes pratiques relatives au circuit médicamenteux et selon les procédures de la dispensation journalière individuelle nominative. Il assure la traçabilité du traitement administré.
- ❑ Il réalise les enregistrements simples d'ECG
- ❑ Il réalise les soins somatiques
- ❑ Il applique les protocoles médicaux datés et signés préalablement établis par le praticien hospitalier
- ❑ Il accomplit les actes conservatoires en situation d'urgence
- ❑ Dans une relation de solidarité et selon les modalités définies, l'IDE intervient dans tout contexte de situations à risque (appel en renfort) et/ou de continuité des prises en charge sur demande des cadres de nuit.
Il porte en permanence le bip de protection des travailleurs isolés et en assure le rechargement.
- ❑ Il apporte une surveillance constante et accompagne le patient
- Lors de transports sanitaires et/ou de consultations entre services et/ou établissements de soins
- ❑ Il utilise au sein de l'équipe des techniques de médiation à visée thérapeutique ou psycho-thérapeutique
- ❑ Il met en œuvre les engagements thérapeutiques associant médecin, IDE, et patient et les protocoles d'isolement

3. Rôle en collaboration Gestion de la qualité, de la sécurité et des risques

- ❑ L'IDE s'inscrit dans un travail réalisé en équipe pluri professionnelle et participe aux différentes réunions de service ainsi qu'aux démarches d'amélioration des pratiques.
- ❑ L'IDE participe à la veille concernant la conformité des matériels et des produits (matériel et pharmacovigilance)

4. Organisation et gestion : Activités afférentes aux soins directs

- ❑ **Activité hôtelière :** L'IDE en collaboration avec l'AS :

- Vérifie l'entretien des chambres, le rangement du matériel d'entretien et le déplacement éventuel de mobilier
 - Contrôle la gestion et le circuit des déchets.
- **Activités logistiques :** L'IDE en collaboration avec l'AS :
- Assure l'hygiène, la décontamination et la stérilisation de l'environnement, du matériel, de la salle de soin (plan de travail, réfrigérateur, robinets)
 - Assure la commande (en cas de besoin), la réception, le rangement des traitements médicamenteux
 - Contrôle l'armoire à pharmacie en complémentarité de l'équipe de jour
 - Signale par mail au cadre de santé de jour de l'unité tout matériel dès lors qu'il a observé que celui-ci est défectueux et/ou présente une non-conformité.
- **Activités administratives :** L'IDE en collaboration avec l'AS :
- Assure et saisit les mouvements patients
 - Assure la gestion des lits
 - Complète à tout moment de l'hospitalisation les éléments du dossier
 - L'IDE ayant réalisé la sortie du patient, clôt le dossier, en s'assurant que les documents médicaux sont présents.

5. Encadrement-Formation-Recherche

L'IDE sous la responsabilité du cadre de santé de nuit assure une mission pédagogique auprès des étudiants en soins infirmiers stagiaires et des élèves Aides-soignants positionnés sur des vacations de nuit pendant leur parcours de stage.

- Il participe à l'encadrement en prenant en compte les objectifs pédagogiques et les compétences professionnelles à acquérir, et à l'accompagnement dans son apprentissage
- Il le guide dans la découverte du terrain de stage et la spécificité du soin en service de psychiatrie de nuit
- Il participe avec les autres membres de l'équipe soignante aux évaluations
- Il peut participer à la formation des futurs professionnels par des interventions en IFSI ou IFAS

Il participe à des groupes de travail institutionnels, dans le but d'améliorer les pratiques de soin.

Il s'implique dans l'élaboration des différents projets.

Il se tient informé de l'évolution des techniques de soin, des métiers et des formations initiales.

Il s'adapte à l'évolution de sa fonction par le biais de formations obligatoires et dans le cadre de la formation continue, il cherche à maintenir ou développer ses compétences

CONTACTS

Les candidatures (CV, lettre de motivation, évaluations professionnelles /évaluations de stage) sont à adresser par mail à la direction des soins :

direction_des_soins@ch-montperrin.fr

Pour plus de renseignements vous pouvez joindre le secrétariat de la direction des soins :

[04.42.16.17.36](tel:04.42.16.17.36) / [04.42.16.17.22](tel:04.42.16.17.22) / [04.42.16.17.12](tel:04.42.16.17.12)